

LES ENCHÈRES

LES ANNONCES LÉGALES

SOMMAIRES

Pierre ESCLAPEZ - Olivier SINELE - Grégory PILLIARD
Association d'Avocats à Responsabilité Professionnelle individuelle au Barreau de Toulon
23, rue Peiresc - 83000 Toulon - Tél. : 04.94.92.80.59 - ventes@pilliard-avocats.fr

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Sur les communes de TOULON (Var), 133 Impasse des Génévriers, Lluadit Joseph Casquet, Sainte Vierge, et LA GARDE (Var), Quartier du Pont de Suve, Résidence LA BRUNETTE, UN APPARTEMENT au 1^{er} étage à gauche, d'une superficie de **62,80 m²**, comprenant entrée, dégagement, cuisine avec loggia, rangement et vide-ordures, salle de séjour, deux chambres dont une avec terrasse, salle de bain, WC et placard, **UNE CAVE n° 153** au sous-sol du Bât. F et **UN PARKING n° 445**, cadastrée 317 Imp. des Génévriers à LA GARDE Section AB 186, AB 188, AB 393 et AB 733, et à TOULON Section BG 470, BC 472, BC 473 et BC 474, formant respectivement le **LOT N°402** avec les 42/10.000^e, le **LOT N°352** (issu du lot 2) avec les 2/10.000^e et le **LOT N°444** avec les 3/10.000^e.

MISE A PRIX : 30.000 €

VISITE ASSURÉE SUR PLACE par la SELARL HUISSIERS MED,
Huissiers de justice associés à TOULON, le **MARDI 24 MARS 2026 de 11 h à 12 h**
L'adjudication aura lieu à l'audience du Juge de l'Exécution du **TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TOULON**
(Palais de Justice, Place Gabriel Péri 83000 TOULON) **LE JEUDI 9 AVRIL 2026 À 15 HEURES**

PERFORMANCES ÉNERGETIQUES :

CEP : 168 kWh/m².an - Classe D
GES : 32 kgCO2/m².an - Classe D

LAUS CONSENTIS : Les biens sont occupés par le propriétaire à la date du procès-verbal descriptif.

SYNDIC : CAP IMMO, 105 Montée du Thouar 83130 LA GARDE

rais, droits et taxe en sus et, en outre, aux clauses et conditions du cahier des conditions de vente.

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe de cette Juridiction de 11 h 00 à 11 h 30 où il est déposé sous le n° **25/00003**, ou au Cabinet de l'Avocat du poursuivant.

Pour tout autre renseignement, s'adresser aux Avocats exerçant près le Tribunal Judiciaire de TOULON, qui ont seuls qualité pour enchérir.

Signé : Grégory PILLIARD.

La reproduction ou l'utilisation, sous quelque forme que ce soit, de nos articles ou informations est interdite.

Conformément à l'arrêté du 19 novembre 2025 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de la publication des annonces judiciaires et légales, le tarif au caractère est fixé pour l'année 2026 à 0,89€ HT pour le Var. Par dérogation, conformément à l'article 2 du présent arrêté, modifiant l'article 3 de l'arrêté du 19 novembre 2021, certaines annonces légales font l'objet d'une tarification forfaitaire. Pour information, les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1er de la loi du 4 janvier 1955 et régie par décret du 28 décembre 2012.

FORMALITÉS DIVERSES



CONVOCACTION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les membres de la Fédération Départementale des Chasseurs du Var sont convoqués en assemblée générale le : samedi 11 avril 2026 à 8 h 30, à la Salle des fêtes de Taradeau.

L'ordre du jour est le suivant :

- Ouverture de l'assemblée générale
- Désignation du bureau de l'assemblée générale
- Présentation du compte rendu de l'assemblée générale du 5 avril 2025
- Présentation du compte rendu moral 2025
- Présentation du bilan financier de l'exercice 2024/2025 et affectation du résultat au 30/06/2025
- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes au 30 juin 2025
- Présentation du budget prévisionnel 2026/2027
- Hommage à M. Adrien DOVETTA
- Cooptation du nouvel administrateur du secteur cynégétique n°6, M. HOURS Alexis
- Appel des adhérents pour les opérations de vote
- Questions écrites
- Clôture de l'assemblée générale

Le président, Laurent FAUDON.

VIE DES SOCIÉTÉS

SASSO
SASU au capital de 500 €
Siège social : 234, boulevard Ric Hochet, 83520 Roquebrune-sur-Argens
RCS Fréjus 928 420 454

DISSOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire du 31/12/2025 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2025. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Monsieur Axel SASSO, demeurant 234, boulevard Ric Hochet, 83520 Roquebrune-sur-Argens et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Fréjus.

Axel SASSO.

AVIS ADMINISTRATIFS

Métropole
Toulon Provence
Méditerranée

AVIS ADMINISTRATIFS

Prescription de la modification simplifiée n°9
du Plan Local d'Urbanisme de Toulon

Par arrêté n° AP 26/27 en date du 3 mars 2026, Monsieur le Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée a prescrit la modification simplifiée n° 9 du Plan Local d'Urbanisme de Toulon, afin de :

- Modifier la hauteur maximale des constructions et installations nécessaires aux services publics en zone UE du PLU en portant la hauteur maximale de 9m à 12m ;
- Créer un sous-secteur UDa au sein du secteur UD, conformément au 2° de l'article L. 151-28 du Code de l'Urbanisme, afin de bénéficier d'une majoration du volume constructible liée aux règles régissant le gabarit, la hauteur et l'emprise au sol, ne pouvant excéder 50% ;
- Créer deux nouveaux sous-secteurs UMa au sein du secteur UM, zone dédiée exclusivement aux activités de la Défense Nationale, afin de permettre la réalisation de nouveaux programmes d'infrastructures d'importance souhaitée par le Ministère des Armées ;
- Alléger les contraintes liées à la proportion d'espaces verts de pleine terre et augmenter le coefficient d'emprise au sol pour les établissements publics hospitaliers, dans le cadre du Schéma Directeur Immobilier du Centre Hospitalier Intercommunal Toulon La Seyne-sur-Mer (CHITS) ;
- Permettre divers ajustements concernant le règlement ;
- Permettre la mise à jour de la liste des emplacements réservés.

Conformément aux dispositions de l'article R153-21 du Code de l'Urbanisme, cet arrêté fera l'objet d'un affichage pendant un mois à l'Hôtel de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, 107, boulevard Henri Fabre, 83000 Toulon et en mairie de Toulon, avenue de la République, 83000 Toulon. Il sera également publié sur les sites Internet de la Métropole TPM et de la mairie de Toulon.

L'arrêté est tenu à la disposition du public à la Métropole TPM, immeuble le Galaxie entrée A, 482, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 83000 Toulon, service Planification Urbaine, 2e étage et en mairie de Toulon, avenue de la République, 83000 Toulon, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le Président de Toulon Provence Méditerranée,
Jean-Pierre GIRAN.

VOS SUPPORTS HABILITÉS POUR LES ANNONCES LÉGALES ET MARCHÉS PUBLICS



SIMPLE - RAPIDE - EFFICACE

POUR VOS ACCOMPAGNER DANS VOS PUBLICATIONS

Tél. 04 93 18 71 49 - legales@nicematin.fr



version
femina

Le magazine féminin de votre quotidien régional

CHAQUE SAMEDI,
des portraits, des idées sorties, des styles...
et sur www.femina.fr



« VAR-MATIN »
Directeur de la publication : Simon Perrot
Directeur des rédactions : Baptiste Bize

Siège social et imprimerie :
Société par actions simplifiée
Groupe Nice-Matin - Capital 4.100.864 euros
Actionnaire : Avenir Développement
214, bd du Mercantour 06290 Nice Cedex 3
Mail siège : accueil@nicematin.fr

Dépôt légal à parution
CPPAP Print : 0450 C 85864
CPPAP Web : 1125 Y 90216
ISSN 0221-3524

Papiers : usine Norske Golbey : Origine : France - 70% fibres recyclées - Ptot : 0,008 kg/t.
Qu usine Papresa : Origine : Espagne - 100% fibres recyclées - Ptot : 0,018 kg/t.
Qu usine Stora : Origine : Belgique - 100% de fibres recyclées - Ptot : 0,0055 kg/t.
Tous nos papiers sont certifiés PEFC.

Notre diffusion est contrôlée par Diffusion Contrôle (C.J.D.)

Pour joindre Nice-Matin, Var-Matin et Monaco-Matin, un numéro unique : **04.93.18.28.38**

Abonnements (hors professionnels) : **www.varmatin.com/abonnement**
Abo N-M/V-M 1 an 7j/7 439,99 €
Abo Monaco-Matin 1 an 7j/7 469,99 €

TIRAGE PRÉCÉDENT
Var-Matin : 33.555
Groupe Nice-Matin : 77.548

« VAR-MATIN » adhère au **ARPP**
Autorité de régulation professionnelle de la publicité
23, rue Auguste-Vacquerie, 75116 Paris

PEFC/10-31-3480

« La reproduction ou l'utilisation, sous quelque forme que ce soit, de nos articles ou informations est interdite. »

Club Abonnés

FAIRE PARTIE DU CLUB DES ABONNÉS C'EST PROFITER DE NOMBREUX AVANTAGES

- ★ Recevez des cadeaux pour votre anniversaire et participez à nos jeux concours
- ★ Diffusez gratuitement 2 petites annonces par an
- ★ Recevez les newsletters dédiées aux abonnés
- ★ Accédez à l'app NVM

VOUS N'AVEZ PAS TÉLÉCHARGÉ L'APPLI NVM?

Scannez le QR code